

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION AUX FINS D'ADDITION DE VÉHICULES ET
D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES
D'APPOINT – COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau, divers véhicules tels que, sans s'y limiter, tout type de véhicules électriques ou à hydrocarbures, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, tout type de remorques, des accessoires et des équipements d'appoint et des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés, de même que les différents accessoires, sont requis pour combler des besoins d'addition du Service de protection contre l'incendie.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation, de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes, solutions technologiques, nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrit à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire relevant des compétences de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 12 550 000 \$.

TOTAL : 12 550 000 \$

Annexe préparée le 24 février 2026 par :

Yuliana Anastasova
Directrice de division
Gestion du parc véhiculaire
Service de la gestion des équipements
motorisés